Informations de base

2005/2600(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la famine au Niger **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence **Zone géographique** Niger	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/09/2005	Décision du Parlement	T6-0338/2005	Résumé
08/09/2005	Résultat du vote au parlement		
08/09/2005	Débat en plénière		
08/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2600(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0460/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0464/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0473/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0476/2005	06/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0479/2005	06/09/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0338/2005 JO C 193 17.08.2006, p. 0258-0344 E	08/09/2005	Résumé

Résolution sur la famine au Niger

2005/2600(RSP) - 08/09/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la famine au Niger.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement rappelle que le Niger se place au 2ème rang des pays les plus pauvres du globe (données 2004) conduisant à une situation telle que le tiers de la population du pays, qui compte près de 12 millions d'habitants, souffre de graves carences alimentaires, avec 800.000 enfants atteints de malnutrition sévère. Dans ces conditions, le Parlement prie la communauté internationale à ne pas se détourner du Niger. Il se félicite de la décision de la Commission d'allouer une aide humanitaire de 4,6 millions EUR au Niger et son engagement à débloquer une aide humanitaire supplémentaire si les conditions devaient se détériorent encore. Il déplore toutefois la lenteur de réaction du gouvernement du Niger face à la crise et regrette que les autorités n'aient pas distribué de produits alimentaires gratuits aux premiers stades de la crise.

Le Parlement regrette en particulier l'intervention insuffisante de l'État pour prévenir la spéculation et la crise et souhaite que le gouvernement nigérien mette en place des mécanismes permettant d'éviter le renouvellement de telles pratiques. Il s'interroge notamment sur le bien-fondé de la dérégulation totale des marchés agricoles engagée dans le cadre des politiques "d'ajustement structurel" préconisées par le FMI.

Déplorant la réponse tardive des donateurs internationaux aux appels à contributions financières lancés par les Nations unies, le Parlement demande que les réserves disponibles du Fonds de secours des Nations unies soient sensiblement augmentées afin que suffisamment de fonds soient disponibles à l'avance pour permettre aux organismes de l'ONU de lancer rapidement des opérations de secours.

Globalement, le Parlement regrette que les **catastrophes en Afrique suscitent une mobilisation aussi laborieuse** alors que le tsunami et ses victimes, parmi lesquelles figuraient des touristes occidentaux, ont bénéficié d'une attention considérable dans les médias. Il invite les donateurs internationaux à mettre également l'accent sur l'aide dans le secteur de la santé, en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable, la distribution de tablettes de réhydratation et soutenir les services de santé existants.

Le Parlement souligne encore que l'aide internationale devrait s'inscrire dans le long terme dans une stratégie régionale pour sortir le Niger du cycle de pauvreté et de famine car le problème fondamental de ce pays tient à une pauvreté chronique et généralisée, sans que le Niger ne dispose de marge pour constituer des stocks d'urgence en cas de crise.

La résolution appelle également la Commission et le Conseil à :

- améliorer le système d'alerte rapide en vue de surveiller la situation dans les régions sensibles où la famine peut sévir ;
- tenir compte des effets du réchauffement planétaire en Afrique sub-saharienne et s'employer, en Europe, à atténuer ces effets en adoptant des stratégies rigoureuses de réduction des émissions de CO_2 ;
- mettre en œuvre, une fois la situation d'urgence passée, une politique globale visant à agir sur les causes profondes de la crise en s'attaquant aux causes structurelles de la famine et en améliorant la productivité agricole dans la région.